lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté



In individu peut être considéré comme «pauvre» lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté varie de 50% (niveau de vie médian en France) à 60%. Ce seuil de 60% étant maintenant communément retenu, l'analyse ci-après le prend en compte. En 2009, l'Insee estime à 13,5% le nombre de personnes pauvres en France métropolitaine. Avec 11,8%, la région Centre occupe le 4e rang* des régions françaises métropolitaines derrière la Bretagne (11,2%), les Pays de la Loire (11,2%) et l'Alsace (11,3%). En France, les taux varient de 11,2% en Bretagne à 19,3% en Corse. À l'échelle des départements de la région, il varie de 10,7% dans l'Eure-et-Loir (11e rang* des départements de France métropolitaine) à 14,1% dans l'Indre (57e rang*).

Suivant l'âge des individus, des disparités peuvent être mises en évidence entre les départements de la région. Pour les moins de 20 ans, la région Centre occupe le 5e rang* des régions métropolitaines avec un taux de pauvreté de 17,0% (18,8% en France). Le taux de pauvreté chez les moins de 20 ans en région varie de 15,4% dans l'Indre-et-Loire (17e rang* des départements de l'hexagone) à 20,1% dans l'Indre (61e rang*). D'une manière générale, l'Indre puis le Cher présentent les taux de pauvreté par âge les plus élevés. L'Eure-et-Loir puis le Loiret présentant les plus favorables, notamment pour les personnes âgées s'agissant de ce dernier (6,2% et 6° rang*).

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2011, 64 285 personnes sont allocataires du RSA (1) en région Centre, dont 5755 du RSA socle seul majoré, 33 201 du RSA socle seul non majoré et 17 342 du RSA activité.

Fin 2011, le taux d'allocataires du RSA socle seul non majoré [6] en région Centre parmi les 25-59 ans est de 2,8% (3,4% en France hexagonale fin 2010). L'analyse cartographique montre davantage de bénéficiaires dans les villes-centres et dans les cantons ruraux du Cher (4,1% des 25-59 ans).

Fin 2011, en région Centre, le taux d'allocataires du RSA socle seul majoré [0] est de 8,7 allocataires pour 100 familles monoparentales (9,0% en France hexagonale fin 2010). À l'intérieur des limites régionales, les taux d'allocataires du RSA socle seul non majoré varient de 7,8% dans l'Eure-et-Loir à 11,2% dans le Cher. D'une manière générale, la représentation cartographique fait apparaître des proportions élevées à la fois dans les villes-centres et certains cantons ruraux des départements.

Au 31 décembre 2011, 13 038 allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (2) sont recensés, soit un taux de 9,5 allocataires pour 1000 personnes âgées de 18 à 59 ans (9,6‰ au niveau national). Les taux s'échelonnent de 7,7‰ dans l'Indre-et-Loire à 12,0‰ dans le Cher.

Fin 2011, en région Centre, l'allocation temporaire d'attente (3) a été délivrée à près de 1 200 allocataires.

Au 31 décembre 2010, en région Centre, l'allocation supplémentaire d'invalidité (4) concerne 2790 allocataires, soit un taux de 2,4 pour 1000 personnes âgées de 25 à 59 ans (3,0% dans l'hexagone). En région, les taux varient de 1,8% dans l'Eure-et-Loir à 3,0% dans le Cher.

Avoir un logement est une nécessité pour assurer son autonomie personnelle et familiale et pour s'intégrer à la vie sociale et professionnelle. L'accès au logement des personnes à faible revenu est appuyé par une offre de logement dans le parc locatif social. Au 1er janvier 2011, en région Centre, le parc locatif social loge 16,8% des ménages (16,7% dans l'hexagone). Le Loir-et-Cher présente la plus faible part de ménages en logements sociaux (14,2%). À l'inverse, l'Eure-et-Loir a la plus forte (17,7%).

La construction de logements sociaux est une des réponses au problème d'habitat des personnes à faible revenu. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocations logement. Elles ont pour but de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce dans un contexte où le logement impacte de plus en plus le budget des ménages. Il existe trois principales allocations. L'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère social (ALS), l'allocation de logement à caractère familial (ALF).

Fin 2011, plus de 111000 ménages perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), en région Centre, soit un taux de 101,2 pour 1000 ménages (107,2% en France au 31.12.2010). Les taux s'échelonnent en région de 89,9‰ dans l'Eure-et-Loir à 110,7‰ dans l'Indre-et-Loire.

En région Centre, au 31 décembre 2011, plus de 75 800 ménages sont allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS), soit un taux de 69,1 allocataires pour 1000 ménages (86,5‰ en France au 31.12.2010). L'analyse infrarégionale montre le taux le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (99,0‰). L'Eure-et-Loir présente le plus faible (45,1‰). Fin 2011, 38 850 ménages ont droit à l'allocation de logement à caractère familial (ALF), soit un taux de 35,4 pour 1000 ménages (48,8‰ en France au 31.12.2010). Avec 40,5 allocataires de l'ALF pour 1000 ménages, le Cher observe le taux le plus élevé. Le plus faible taux concerne l'Indre-et-Loire (29,3‰).

À l'échelle des cantons, les taux les plus élevés de bénéficiaires d'allocations logement (APL, ALS, ALF – [3]) se concentrent dans les villes-centres des départements.

*Les rangs présentés dans l'analyse se lisent en partant de la première position (du haut vers le bas).

(1) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1º juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficiar du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.

(2) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.

(3) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.

(4) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.

DONNÉES GÉNÉRALES

	Données	Cher	Eure-et- Loir		Indre- et-Loire	Loir-et- Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
	Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2009 (rang)	13,4% (45)	10,7% (11)	14,1% (57)	11,5% (19)	11,7% (22)	11,2% (15)	11,8% (4)	13,5%
	Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2009 Moins de 20 ans (rang) De 20 à 24 ans (rang) De 25 à 29 ans (rang) De 30 à 64 ans (rang) De 65 ans et plus (rang)	19,9% (57) 18,1% (50) 12,9% (55) 12,0% (50) 8,9% (34)	15,5% (19) 13,9% (8) 10,2% (14) 9,4% (11) 6,5% (9)	20,1% (61) 18,1% (49) 12,5% (42) 12,3% (55) 12,0% (72)	15,4% (17) 17,5% (41) 12,1% (37) 10,0% (21) 8,4% (30)	17,4% (35) 15,3% (20) 11,9% (34) 10,3% (24) 7,8% (21)	17,0% (30) 16,1% (31) 11,6% (29) 9,5% (13) 6,2% (6)	17,0% (5) 16,3% (5) 11,7% (5) 10,3% (4) 8,0% (4)	18,8% 18,1% 12,6% 11,9% 9,5%
•	Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2011 dont RSA socle seul majoré dont RSA socle seul non majoré dont RSA Activité	10 744 954 5 871 2 617	9 238 847 4 992 2 439	5 706 535 2 643 1 792	14 532 1 271 7 573 3 959	7 742 635 4 122 1 919	16 323 1 513 8 000 4 616	64 285 5 755 33 201 17 342	(31.12.2010) 1 833 787 169 795 998 379 460 038
4	Nombre d'allocataires du RSA socle seul non majoré au 31.12.2011 pour 100 personnes de 25-59 ans	5 871 (4,1%)	4 992 (2,5%)	2 643 (2,5%)	7 573 (2,8%)	4 122 (2,8%)	8 000 (2,6%)	33 201 (2,8%)	998 379 (3,4%)
4	Nombre d'allocataires du RSA socle seul majoré au 31.12.2011 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	954 (11,2%)	847 (7,8%)	535 (9,5%)	1 271 (8,2%)	635 (7,9%)	1 513 (8,6%)	5 755 (8,7%)	169 795 (9,0%)
	Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2011 pour 100 familles dont les ressources sont connues	26 170 (67,4%)	38 076 (76,3%)	19 201 (71,5%)	52 278 (72,6%)	27 452 (74,3%)	59 095 (74,3%)	222 272 (73,1%)	ND
	Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des reve- nus au 31.12.2011 pour 100 familles dont les ressources sont connues	7 588 (19,5%)	6 994 (14,0%)	4 333 (16,1%)	11 355 (15,8%)	5 560 (15,0%)	11 664 (14,7%)	47 494 (15,6%)	ND

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir-et- Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2011 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	1 986 (12,0‰)	2 162 (9,3‰)	1 356 (11,4‰)	2 495 (7,7‰)	1 774 (10,4‰)	3 265 (9,1‰)	13 038 (9,5‰)	334 649 (9,6‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2011	83	160	59	438	132	324	1 196	44 324
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2010 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	427 (3,0‰)	358 (1,8‰)	342 (3,3‰)	541 (2,0‰)	337 (2,3‰)	785 (2,6‰)	2 790 (2,4‰)	86 748 (3,0%)
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2010 (1)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	184	ND
Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2011 pour 100 ménages	21 488 (15,4%)	30 553 (17,7%)	18 099 (17,2%)	45 730 (17,6%)	20 258 (14,2%)	48 052 (17,4%)	184 180 (16,8%)	4 456 297 (16,7%)
Nombre d'allocataires de l'aide person- nalisée au logement (APL) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	13 702 (97,9‰)	15 562 (89,9‰)	11 000 (104,3‰)	28 833 (110,7‰)	12 812 (90,1‰)	29 119 (105,5‰)	111 028 (101,2‰)	(31.12.2010) 2 852 448 (107,2%)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	6 718 (69,4‰)	7 810 (45,1‰)	6 640 (63,0‰)	25 777 (99,0‰)	8 282 (58,2‰)	17 587 (63,7‰)	75 814 (69,1‰)	2 303 350 (86,5‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	5 674 (40,5‰)	6 524 (37,7‰)	3 838 (36,4‰)	7 628 (29,3‰)	4 919 (34,6‰)	10 266 (37,2‰)	38 849 (35,4‰)	1 298 464 (48,8‰)
Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	29 094 (207,9‰)	29 896 (172,7‰)	21 478 (203,6%)	62 238 (239,0‰)	26 013 (182,9‰)	56 972 (206,4‰)	225 691 (205,7‰)	6 454 262 (242,5%)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au 31.12.2011 pour 100 familles avec enfant(s)	10 851 (267,0‰)	16 883 (269,3‰)	7 355 (257,4‰)	21 007 (262,4‰)	11 841 (271,1‰)	26 350 (282,3‰)	94 287 (270,2‰)	ND



Sources: CAF, MSA au 31.12.2011, Carsat Centre au 31.12.2011, Pôle emploi Centre au 31.12.2011, Insee (RP 2008), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux).

*Source: FNA – Pôle Emploi Centre (données brutes à fin décembre 2011).

⁽¹⁾ Au 01.01.2009, l'âge maximum pour percevoir une allocation veuvage est passé de 51 ans à 55 ans.



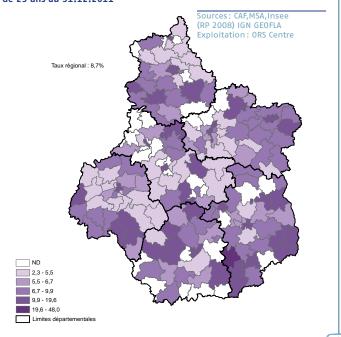
^{**} Source: DREES.

lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

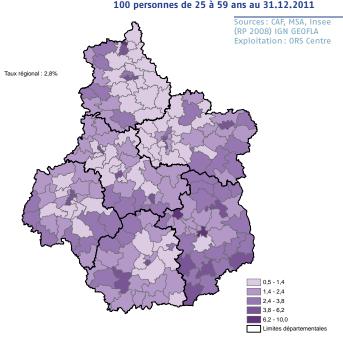
CARTOGRAPHIE



Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31.12.2011



Nombre d'allocataites du revenu de solidarité active (RSA) socle seul non majoré pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31,12,2011



Nombre d'allocataires d'allocations logement (ALF, ALS, APL) pour 1000 ménages au 31.12.2011

